



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 avril 2022 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

20, rue de Toulon :

La demande vise à autoriser l'implantation de bornes de recharges électriques avec empiètement dans une cour avant, au lieu de sans empiètement comme l'exige le *Règlement de zonage no 480-85*.

Le public sera admis lors de la séance de consultation du conseil municipal en respectant les règles et mesures prévues par la Santé publique.

Tout intéressé peut également transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande au plus tard le 5 avril 2022 à 16 h, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les commentaires reçus seront déposés, après le 5 avril 2022, sur le site internet de la Ville.

Une présentation des projets visés par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 16 mars 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca